



Intermarché éco-blanchit sa pêche destructrice

Paris, le 31 mai 2012

L'Association BLOOM s'apprête à défendre vendredi 1^{er} juin 2012 devant le Jury de Déontologie Publicitaire la plainte pour publicité mensongère qu'elle a formulée à l'encontre du groupement Les Mousquetaires-Intermarché et qui a été jugée recevable par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP). Fin 2011, le leader de la distribution Intermarché, qui possède sa propre flotte de pêche (Scapêche), a diffusé par voie de presse une publicité intitulée « *Quand les Mousquetaires s'engagent pour une pêche responsable, ce n'est pas un coup d'épée dans l'eau.* »

La publicité fait état de pratiques vertueuses incluant le respect des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que la protection de la faune marine et affirme au consommateur qu'il peut « *savourer sans l'ombre d'un doute et pour longtemps encore !* » des poissons pourtant issus de pratiques de pêche dénoncées par les chercheurs comme les plus destructrices de l'histoire.

Intermarché accorde ainsi à la lingue bleue et au sabre noir, des poissons capturés en profondeur à l'aide de chaluts lourdement lestés, la « *reconnaissance "pêche responsable"* », bien que le chalutage profond mette en péril les écosystèmes et les organismes marins. Une étude britannique a montré que pour trois espèces ciblées, la pêche au chalut profond, non sélective, en sacrifiait 78 autres. « *Un ratio écologiquement et éthiquement inacceptable* » selon Claire Nouvian, fondatrice de l'Association BLOOM, qui qualifie de « *pillage du bien commun* » une activité qui détruit des coraux et d'autres organismes marins âgés de plusieurs siècles, parfois même de plusieurs millénaires.

Certaines espèces de requins profonds¹, capturées *ipso facto* par les filets non sélectifs d'Intermarché, sont répertoriées comme étant « *en danger d'extinction* » sur la Liste Rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). « *Ce que cela signifie concrètement, commente Claire Nouvian, c'est que lorsqu'on consomme des espèces telles que la lingue bleue, le sabre noir ou le grenadier, on contribue inévitablement à l'extinction d'espèces sauvages.* »

Les captures d'espèces profondes ont été évaluées en 2008 puis de nouveau en 2010 par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (chargé de l'évaluation de l'état des stocks de poissons en Europe) comme se trouvant à 100% « *en dehors des limites de sureté biologique* », autrement dit, en route pour l'extinction.

Alors qu'en est-il de la « *reconnaissance pêche responsable* » mise en avant tel un label sous la forme d'un logo, d'ailleurs étrangement semblable au fameux logo du label MSC ? « *Cette "reconnaissance" auréole de vertus écologiques les méthodes de pêche les plus combattues et décriées au monde* » s'insurge Claire Nouvian. « *Cela paraît logique qu'Intermarché défende bec et ongles ses investissements en pêche bien qu'ils soient désastreux pour l'environnement* », poursuit la directrice de BLOOM, « *mais qu'ils osent "écologiser" des poissons capturés avec des engins équivalents à des bulldozers sous-marins, déployés sur des espèces et dans des milieux très vulnérables, et qu'ils communiquent en plus publiquement à ce propos, c'est aller trop loin* ».

Cette « *reconnaissance* », qui n'est donc pas une « *certification* » ni un « *label* », se fait « *selon un cahier des charges privé* » manifestement établi avec le certificateur qui se retrouve ainsi juge et partie. La stratégie de communication d'Intermarché opère un habile glissement sémantique qui substitue « *responsable* » à « *durable* » et produit ainsi une confusion, bénéfique à l'enseigne, dans l'esprit des acheteurs. « *Cette "reconnaissance" est un faux-nez pour une opération de "greenwashing" qui attribue des mérites à des produits dont les coûts cachés sont hideux* » conclut Claire Nouvian. « *Elle*

¹ En danger d'extinction dans l'Atlantique Nord-Est : le Pailona commun *Centroscymnus coelolepis*, le squalo chagrin de l'Atlantique *Centrophorus squamosus*. En danger critique d'extinction : l'aiguillat commun *Squalus acanthias* et le requin-chagrin *Centrophorus granulosus*.



est irrespectueuse des consommateurs qui se fient à l'enseigne Intermarché et risque d'entamer le capital de confiance des Français dans l'éco-labellisation. »

Contacts média :

Patricia Roy : +34 696 905 907 patricia@communicationsinc.co.uk

Claire Nouvian : clairenouvian@bloomassociation.org

Quelques données à propos de la pêche en eaux profondes

- La pêche profonde résulte directement de l'épuisement des ressources marines dans les eaux de surface. Or dans les grandes profondeurs, il existe plus qu'ailleurs un contraste violent entre l'immense efficacité technologique de l'outil industriel et l'excessive vulnérabilité de la faune et de l'environnement.
- Les pêcheries chalutières profondes sont des pêcheries mixtes ne permettant pas d'assurer la sélectivité. Etant donné qu'elles sont déployées dans des milieux fragiles composés d'espèces vulnérables, à longévité extrême, fertilité réduite et maturité sexuelle tardive, ces pêcheries sont incapables de respecter l'équilibre écosystémique.
- L'approche écosystémique appliquée aux pêches est une obligation faite aux Etats membres de l'Union européenne, notamment par le biais de la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin »². L'approche écosystémique dicte de prendre en considération l'ensemble des impacts infligés aux espèces constituant l'écosystème et de sortir d'une approche « monospécifique » où seul l'état de l'espèce ciblée est pris en compte.
- Les nations ont pris en outre l'engagement d'éliminer d'ici 2012 les pratiques de pêche destructrices (Code de conduite pour des pêcheries responsables de la FAO 1995, Déclaration de Rome 1999, Déclaration de Johannesburg 2002).
- Pour rappel, 1136 chercheurs de 69 pays ont signé en 2004 une pétition demandant à l'Assemblée Générale des Nations Unies un moratoire sur le chalutage profond et la pétition du site AVAAZ demandant à l'ONU en 2011 l'interdiction du chalutage profond a collecté 720 537 signatures en quelques jours.
- Dans les eaux internationales, seuls 285 navires sont impliqués dans les pêches profondes, et plus de 80% d'entre eux sont des chalutiers de fond battant le pavillon d'une dizaine de nations, incluant la France.
- Aujourd'hui, la pêche profonde en France est une activité résiduelle qui concerne dix navires répartis dans trois armements. La première flotte profonde française est la Scapêche qui appartient au groupe Les Mousquetaires-Intermarché.
- La Scapêche (Intermarché) a reçu d'importantes subventions publiques de la part de l'UE et de l'Etat français au titre de la construction, de la modernisation ou de la sortie de flotte de navires impliquées dans les pêches profondes. Celles-ci s'élèvent à 9,7 millions d'euros entre 1996 et 2008.
- Intermarché a renouvelé sa flotte de pêche profonde en 2004 en dépit des avis scientifiques internationaux alertant sur la nécessité de réduire l'effort de pêche sur les espèces profondes et du passage de celles-ci sous quotas le 1er janvier 2003.
- Malgré des conditions d'exploitation faussées par les aides publiques, les flottes françaises de pêche profonde enregistrent des pertes chroniques. La Scapêche affiche une perte d'exploitation cumulée de 7,32 millions d'euros soit 6,8 % du chiffre d'affaires de 2002 à 2008 (période de disponibilité des comptes).

A propos de BLOOM www.bloomassociation.org

BLOOM est une association à but non lucratif fondée en 2005 qui œuvre pour la conservation marine à travers une démarche de sensibilisation et de médiation scientifique des problématiques environnementales, la production d'études indépendantes, ainsi que par la participation à des consultations publiques et des processus institutionnels. Nos actions s'adressent au grand public ainsi qu'aux décideurs politiques et acteurs économiques.

² Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin.